



Alma, le 26 mai 2020

VOL. XLVI, no 9

## Mot de la présidente

Bonjour à toutes et à tous,

Une première étape de déconfinement se met progressivement en place et une partie des élèves retrouve le chemin de l'école. De nombreuses questions se posent encore et pour l'instant, nous savons que l'école va devoir se réinventer. Il sera sûrement utile de faire un « post-mortem » de cette période. Nous avons beaucoup entendu une terminologie se rapprochant de celle d'une « guerre » contre le Coronavirus. Par contre, nous devons aussi souligner le vocabulaire décrivant toute la mobilisation et l'engagement éducatif des enseignantes et enseignants.

De nombreux témoignages de parents et d'élèves en font d'ailleurs état. Personne n'était préparé à vivre une telle situation de crise et il a donc fallu faire place à l'improvisation.

Chacune et chacun d'entre vous avez fait pour le mieux dans des conditions qui étaient non-gagnantes, mais que vous avez transformées avec beaucoup d'inventivité afin d'instaurer des pratiques alternatives innovantes. Ces initiatives sont précieuses pour penser l'école de l'avenir.

Aujourd'hui, nous tournons la page d'un chapitre pour en débiter un tout nouveau qui ne ressemble ni à avant ni à pendant la pandémie et peut-être qui n'est pas du tout similaire à ce que deviendra l'école post-pandémie ! Au lieu de subir le changement, nous vous invitons à devenir acteur du changement et à échanger vos bons coups, vos idées et vos nouvelles méthodes de travail afin de constater des retombées positives sur votre profession.

À cet effet, nous consultons vos délégués sur des scénarios que nous pourrions envisager sur le retour en classe pour 2020-2021.

Comment pourrait-on organiser les choses au mieux, à la fois pour les élèves et pour les enseignantEs ? Nous réfléchissons à un modèle viable et optimal. Partagez vos idées à votre personne déléguée. Ce temps de réflexion nous permettra de contribuer à la réflexion du MEES en cours avec toutes les valeurs qui nous sont chères.

Prenez soin de vous !

*Pascale Juneau*



## Qu'arrive-t-il avec mon assurance collective si....

### Je suis une personne à statut précaire et mon contrat se termine....

À l'expiration de votre contrat à temps partiel, il se peut que vous soyez un certain temps en arrêt de travail, et alors, vos protections d'assurance ne s'arrêtent pas nécessairement de façon brusque, puisque deux options vous sont offertes :

1. **Conserver l'ensemble des régimes avant la fin de contrat;**  
**ou**
2. **conserver le régime d'assurance maladie 1 seulement.**

Le choix que vous effectuerez s'appliquera pour 120 jours à compter de la date de la fin du contrat<sup>25</sup>. Pour connaître les différentes modalités ainsi que les délais applicables, consultez votre syndicat.

Normalement, vous recevrez une facture à votre domicile au sujet du paiement des primes.

Il est à noter que la Loi sur l'assurance médicaments vous oblige à conserver pour cette période le régime d'assurance maladie 1 de la SSQ, car vous devez conserver la protection touchant les médicaments pendant la durée des 120 jours.

Par ailleurs, en ce qui concerne le régime complémentaire 3 d'assurance vie, vous pouvez, pour celles et ceux qui ont maintenu l'ensemble des protections des régimes (point 1 du numéro ci-dessus) y incluant celle touchant l'assurance vie au cours de la période de 120 jours, prolonger votre protection d'assurance vie pour une période additionnelle maximale de deux ans. Dans ce cas, vous devez en faire la demande par écrit auprès de l'assureur au cours des 31 jours qui suivent la fin de la période de 120 jours et continuer d'acquitter les primes requises.

### Je prends ma retraite en mai ou juin....

Si vous êtes dans une telle situation, vous êtes automatiquement couvert jusqu'au 31 août.

### Je suis en congé sans traitement....

Vous pouvez conserver la protection *Maladie 1* pour la durée de votre congé. Cependant, il est possible de maintenir ou non l'ensemble des autres régimes. Dans les deux cas, vous devez en faire une demande écrite à l'employeur au plus tard 30 jours après le début de la période d'absence. L'assurance peut être maintenue pourvu que les primes totales payables (part employé et part employeur) continuent d'être versées à la SSQ.

<sup>25</sup> Si vous avez travaillé au moins une journée au cours du mois de mai ou de juin, le délai de 120 jours se calcule à partir du 1<sup>er</sup> septembre





# EVB-CSQ

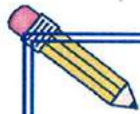
Établissement vert Brundtland  
de la Centrale des syndicats du Québec



## Activités EVB-CSQ gratuites

Pour aider les parents (et le personnel enseignant) qui souhaiteraient faire de l'éducation aux valeurs EVB pendant le confinement, l'équipe EVB-CSQ s'est affairée à remettre à jour des activités tirées des trousseaux pédagogiques EVB-CSQ. Ces activités, souvent simplifiées et pouvant maintenant être utilisées indépendamment de leur trousse d'origine, sont diffusées régulièrement sur la [page Facebook](#) et sur le site EVB-CSQ (<http://www.evb.lacsq.org>). En voici quelques exemples. Vous pouvez également utiliser le lien que vous retrouvez sur notre page d'accueil au : [www.selac.ca](http://www.selac.ca).

<u><a href="#">Toi, qu'est-ce que tu manges?</a></u>	<u><a href="#">Le jeu des jouets</a></u>	<u><a href="#">En route vers l'équité</a></u>	<u><a href="#">L'environnement? Ça me questionne!</a></u>
Préscolaire et 1 <sup>er</sup> cycle du primaire	1 <sup>er</sup> cycle du primaire	Secondaire	Tous les niveaux



## Activités syndicales - Report de dates

En raison du contexte actuel, la **Fête du syndicat** et l'**Assemblée générale des finances et des élections** ont été reportées à des dates ultérieures.

Il a été accepté par une résolution unanime lors de la rencontre régulière du Conseil exécutif syndical (CES) le lundi 20 avril 2020 que les membres du CES dont les mandats se terminaient le 30 juin 2020 ou le 31 août 2020 verront leur poste se prolonger jusqu'au moment jugé opportun ou dès qu'il sera possible, au début de l'année scolaire 2020-2021, de tenir des élections.

Membres de la CSQ  
Nous sommes là pour vous.

[www.lapersonnelle.com](http://www.lapersonnelle.com)



laPersonnelle





Le Centre syndical est ouvert selon l'horaire habituel soit :  
**du lundi au vendredi**  
**de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h.**

Si vous avez besoin de nos services,  
vous êtes invités à entrer en contact avec nous soit :  
par **téléphone : 418 662-7692**  
ou **par courriel : [selac@lacsq.org](mailto:selac@lacsq.org)**

Par la suite, si une rencontre s'avérait nécessaire, elle pourrait avoir lieu par **visioconférence ou en personne avec une prise de rendez-vous** qui devra tenir compte des recommandations de la Santé publique.

Veuillez noter que pour des raisons de confidentialité, nous ne répondons pas aux questions de nos membres par Messenger ou Facebook.

Merci de votre collaboration.

